Image not found or type unknown

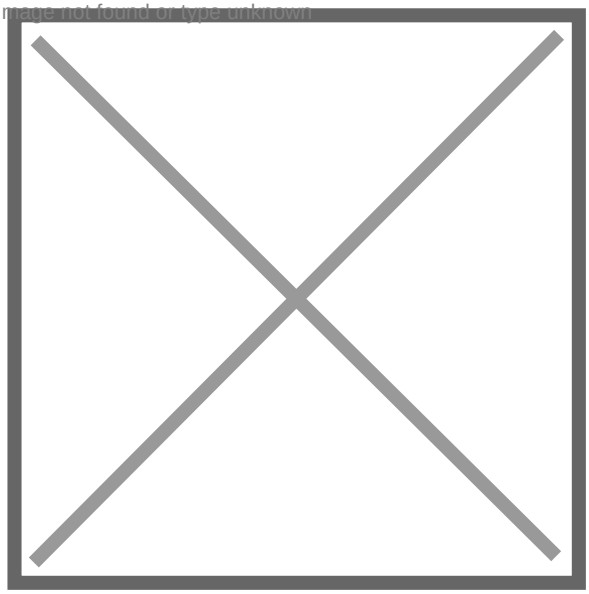

Remboursement d'un avoir ?

Par **solyfb**, le **10/03/2011** à **09:46**

Bonjour,

J'ai acheté une paire de chaussures d'hiver dans un magasin. Le lendemain, je constate que des crans de la fermeture éclair sautent du coup je ne peux les utiliser. Je reviens au magasin, elle me fait un avoir, le temps de savoir si on pourra me les réparer ou les remplacer.

Je viens de la relancer après 3 semaines, et visiblement elle ne pourra pas me la remplacer. Comme je ne veux pas de sa nouvelle collection été, puis-je légalement lui demander le remboursement de cet avoir ?

Elle va essayer de voir si d'autres magasins ne peuvent lui fournir cette paire mais je sens que ça sera négatif aussi.

Merci par avance si vous avez une réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés